

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024

13 présents ou représentés. L'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

## DEMANDE ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### Travaux église – Accord définitif Subvention DEPT



L'entreprise Dagois interviendra à partir du 25/11

- Les travaux concernent la restauration des chapelles nord et sud (l'entreprise Dagois est attendue)
- et le rejointement de couronnement du pignon ouest (effectué en février dernier)

Montant des travaux HT : 18 891,37 € + 3 840 € = **22 731,37 €**

Dépense subventionnable HT : **21 198,00 €**

Subvention perçue	Aides publiques	Montant	%
	DRAC (Etat)	8 479,00 €	37
	Conseil Départemental	6 359,38 €	28 %
Demande accord définitif	Autofinancement	7 892,99 €	35 %

Conseil municipal 23 octobre 2024

3

## DEMANDE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Demande Fonds de concours Com'Com



- Lors du vote du budget, la Communauté de Communes a rajouté 200 000 € (réparti également entre les 60 communes, soit + 3 333 €) au montant habituellement alloué aux communes de 400 000 €.
- Soit pour Biozat, le montant global alloué de **11 226 €**.
- **Le principe : financement de la commune au moins à hauteur de celui de la Com'Com**

Prochain  
Conseil Co. :  
25/11

Investissements retenus	Montant (€ HT)	
Travaux rénovation salle de bains et cuisine appartement RdC 24 gde rue + Achat tondeuse	4 472,18 3 738,00 20 935,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>29 145,18</b>	100 %
Conseil Départemental	5 000,00	17 %
Communauté de Communes	11 226,00	38 %
Autofinancement	12 919,18	45 %

Conseil municipal 23 octobre 2024

4

## Tarifs 2025 – Location Salle communale



Pas d'augmentation en 2024 ;

**2025**

DEMANDEUR	ACTIVITE LUCRATIVE 2024 → 2025	ACTIVITE NON LUCRATIVE 2024 → 2025
Particulier de la commune	730 → <b>760</b>	375 → <b>390</b>
Particulier ext.	890 → <b>920</b>	670 → <b>695</b>
Associations Biozat	Gratuit	Gratuit
Associations ext.	755 → <b>785</b>	450 → <b>465</b>
Entreprises ext.	900 → <b>930</b>	790 → <b>820</b>
Réunion d'information/AG/Vin d'honneur		190 → <b>200</b> (6h)

**Tarifs validés par la Commission du 21 octobre**

Conseil municipal 23 octobre 2024

6

Le bilan d'utilisation de la salle sur l'année 2024 fait apparaître **des entrées de location à hauteur de 10 585 € et des charges totalisant 7 351 €**. Des travaux d'amélioration ont été réalisés en cours d'année : renouvellement des bacs de plonge en cuisine, un nouveau frigo sous bar et plan de travail + évier, dans la salle. Soit des investissements à hauteur de **5 925 € (financés à 55 % par les bénéfices de la salle)**.

### REDEVANCE TAXE D'ASSAINISSEMENT 2025

La part fixe reste à 45 €. La part variable, liée au m<sup>3</sup> d'eau potable consommée, est portée à 1,05 €. Soit un prix/m<sup>3</sup> ramené à 120 m<sup>3</sup> de 1,425 €.

### LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX – 24 GRANDE RUE

- **Rez de chaussée** : après la rénovation de la salle de bains et de la cuisine, l'appartement est de nouveau proposé à la location, à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Le loyer est fixé à **450 €**.
- **Etage** : la révision du loyer est appliquée sur l'indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre, soit une augmentation de 2,47 %, portant ainsi le loyer à **548,73 €**.

### PERSONNEL COMMUNAL

- 3 agents peuvent prétendre à une promotion de grade. Le Conseil Municipal vote en faveur d'un taux de promotion de grade de 100 %. Ce taux de promotion sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Allier.
- Les postes sont mis à jour et le nouveau tableau des effectifs est soumis au Conseil
- une augmentation de la prime IFSE est votée pour 2 agents.

## **COMPTE FINANCIER UNIQUE**

L'article 242 de la loi de Finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de Finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. **La commune adoptera le Compte financier unique à partir de 2025.**

## **CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS**

La commune relance une campagne de stérilisation des chats (déjà réalisée en 2021). Une convention est signée avec l'Association 30 Millions d'Amis, pour la stérilisation et l'identification de 10 chats. Coût de 450 € pour la commune, la même somme étant prise en charge par l'Association.

## **PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte de l'obligation de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de participer à la couverture de prévoyance individuelle et facultative souscrite par les agents, à hauteur de 7 € /mois pour tout agent pouvant justifier d'un contrat à une garantie prévoyance labellisée. *La MNT à laquelle adhèrent aujourd'hui les agents n'est pas labellisée prévoyance.*

## **CONVENTION DE SERVITUDE POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE**

Des travaux de renforcement du réseau électrique sont nécessaires pour le raccordement d'un projet de hangar avec panneaux photovoltaïques rue de la Nugéria. Ils impliqueront le passage de câbles HTA souterrains sur la rue de la Nugéria et le chemin du Champ de Caille. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

## **NOUVEAU POINT D'ECLAIRAGE PUBLIC**

2 demandes ont été formulées en mairie :

- **Angle chemin de la Tour / Chemin des Ormes** : dans le cadre de l'enfouissement des lignes, qui sera prochainement réalisé, **le rajout de la lampe est prévu.**
- **Rue de la Suchère à Martinges** : proposition du SDE : 331 € à la charge de la commune (mât existant : poteau ciment). Le SDE participe à hauteur de 111 €.

**Ce nouveau point sera demandé.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le rapport 2023 du Sivom Sioule & Bouble est commenté et soumis à l'approbation du Conseil.
- Un point oral est fait par Mme le Maire sur l'avancement du projet photovoltaïque sur les ateliers communaux (autoconsommation patrimoniale) et sur la relance du commerce (vente passée avec l'EPF ; devis en cours pour divers travaux de rénovation et mise aux normes).

La séance est levée à 21h30.